

# RÈGLEMENT 2023 TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

## 1 DÉFINITION ET COUREURS ADMIS

Le Collège Motocross de la Zone Champagne Ardenne de la Ligue Motocycliste Régionale du Grand Est met en compétition pour la saison 2023, les Trophées de Prairie Zone Champagne Ardenne. Les Trophées Prairie seront composés d'épreuves qui se dérouleront exclusivement sur la Zone Champagne Ardenne.

Peuvent prétendre participer à ces Trophées tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM, Inter, LUE, NJ ou NCO, et membre d'un club de la LMGE.

Les épreuves des différents Trophées Prairie Zone Champagne Ardenne sont ouvertes aux pilotes des autres ligues et aux licenciés « une manifestation ». Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Si un pilote se classe dans les 10 premiers, il pourra bénéficier de la prime de résultat. L'organisateur lui remettra la somme correspondante.

Un titre de Champion de Trophées Prairie sera attribué dans les catégories mentionnées dans le tableau suivant, ainsi qu'un titre Super Finale :

Appellation	Classe ou cylindrée	Licence	Âge
<b>LIGUE 250cc/450cc</b>	450cc : Classe 3-4 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
	250cc : Classe 2 125cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T		
<b>LIGUE 125cc</b>	125cc 2T	NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
<b>TROPHÉE 250cc/450cc</b>	Classe 2-3-4 250cc 2T, 250cc 4T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	NJ3C, NCO	Selon règles fédérales
<b>TROPHÉE VÉTÉRANS, FEMININES, MOTOS ANCIENNES</b>	Classe 2, 3 et 4 125cc 2T jusqu'à 450cc 4T	NJ3C, NCO, MAT	40 ans et plus, au 01/01 de l'année en cours
<b>TROPHÉE FEMININES (Intégré à la catégorie Trophée Vétérans)</b>	Classe 2-3-4	NJ3, NCO	Selon règles fédérales
<b>CHAMPIONNAT 85cc-65cc</b>	Kids 65cc	NJ1, NJ2, NJ3	7 ans révolus à 11 ans au 01/01 de l'année en cours
	Kids 85cc 2T	NJ3, NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT	9 ans révolus à 11 ans révolus au 01/01 de l'année en cours
	Espoirs 85cc 2T 150cc 4T		12 ans révolus à 15 ans révolus au 01/01 de l'année en cours
<b>50cc</b>	50cc 2T	NJ1, NJ2	6 à 8 ans au 01/01 de l'année en cours
<b>CHAMPIONNAT QUADS</b>	Min. 125-2T ou 250-4T	NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT X	Selon règles fédérales

# RÈGLEMENT 2023 TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à la capacité maximale du circuit, soit au maximum 45 pilotes pour les motos, et 29 pour les quads en manches et en fonction de l'homologation.

Les licenciés « une manifestation » seront acceptés au bon vouloir du club organisateur. La démarche devra être réalisée complètement en ligne.

Les « Motos Anciennes » sont intégrées à la catégorie « Trophées Vétérans-Féminines » et rouleront d'office sur toutes les épreuves où cette catégorie est acceptée. Le classement séparé permet la possibilité de séparer ces trois catégories.

## **2 INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS ET ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES**

### **2.1 Location du transpondeur**

Les pilotes désirant participer aux championnats Grand Est 2023, devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Le montant de la location annuelle du transpondeur est fixé à **82 € pour toutes les catégories sauf, 52 € pour les catégories 50cc / 65cc / 85cc. Ce tarif sera réajusté en 2024.**

---

**Les pilotes « Hors Ligue » pourront également louer un transpondeur à l'année. En revanche, ils ne bénéficieront pas des primes et ne compteront que pour les classements scratch journée.**

---

Il n'y a pas de date de clôture pour les inscriptions ainsi que pour la location des transpondeurs.

Néanmoins, la Commission de Motocross examinera la liste des inscrits. Si besoin, elle se réserve le droit de réviser ses critères de sélection dans les différentes catégories afin de les équilibrer.

Un transpondeur sera **remis et/ou envoyé** à chaque pilote lors de sa 1ère épreuve. Le pilote Hors Ligue/Hors Championnat devra restituer son transpondeur, préalablement nettoyé le soir même de l'épreuve. Depuis la saison 2022, les pilotes sont responsables de leur transpondeur, en cas de perte ou de vol, ils le remplaceront à leurs frais moyennant 100 €. En cas de dysfonctionnement, il sera remplacé gratuitement par la LMGE. Chaque pilote conservera son transpondeur pour la saison 2023 en s'acquittant des frais d'inscriptions et de location.

La location du transpondeur vaut inscription au championnat.

Les machines devront être obligatoirement munies des transpondeurs dès qu'elles pénètrent sur le circuit, que ce soit aux essais, ou en manches.

### **3.2 Numéros de Course**

Lors du paiement de la location du transpondeur à l'année, les pilotes pourront choisir leur numéro de course, dans la limite des numéros disponibles, et selon les priorités suivantes :

- ▶ **Priorité 1, à partir du 16/01/2023** : les pilotes ayant des numéros « Championnat de France »
- ▶ **Priorité 2, à partir du 30/01/2023** : les pilotes ayant des numéros LMGE en 2022
- ▶ **Priorité 3, à partir du 13/02/2023** : tous les autres pilotes.

# RÈGLEMENT 2023

# TROPHÉES PRAIRIE

# CHAMPAGNE-ARDENNE

**MOTOCROSS**  
+ moto ancienne + side + quad

## GRILLES DE NUMÉROS

<b>Grille 1 :</b> n° de 2 à 999	Les catégories citées ci-contre partageront la même numérotation, libre et commune. Il n'y aura pas de doublon possible dans les catégories nommées ci-après : CHAMPIONNAT 250/450cc   CHAMPIONNAT 125cc 2T   TROPHÉE VÉTÉRANS FEMININES   TROPHÉE 250/450cc   MOTOS ANCIENNES
<b>Grille 2 :</b> n° de 2 à 999	Les catégories citées ci-contre partageront la même numérotation, libre et commune. Il n'y aura pas de doublon possible dans les catégories nommées ci-après : CHAMPIONNAT 85cc (KIDS et ESPOIRS)   CHAMPIONNAT 65cc
<b>Grille 3 :</b> N° de 2 à 999	CHAMPIONNAT 50cc

## COULEURS DE PLAQUES ET NUMÉROS

50cc / 65cc / 85cc	Plaques blanches	Numéros noirs
<b>CLASSE 2</b> 125cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	Plaques noires	Numéros blancs
<b>CLASSE 3 - 4</b> 300 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Plaques blanches	Numéros noirs
<b>FÉMININES</b>	En rapport avec la cylindrée, exception accordée aux pilotes faisant partie du Championnat de France (Plaques bleues, numéros blancs).	

Pour les pilotes non inscrits à l'année, le pilote devra sélectionner son numéro parmi les numéros disponibles dans la grille de numéros qui s'affichera au moment de son inscription à l'épreuve sur le site LMGE.

### 2.3 Engagements

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet LMGE <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/> et uniquement après validation aux championnats. Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- ▶ **45 €** par course, pour toutes les catégories, sauf,
- ▶ **25 €** par course, pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc.

# RÈGLEMENT 2023 TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

La date de clôture des engagements est fixée à **15 jours avant l'épreuve**, soit J-15. Passée cette date, les droits seront majorés aux tarifs suivants :

- ▶ **85 €** pour toutes les catégories, sauf,
- ▶ **35 €** pour les catégories 85cc et 65cc,
- ▶ **25 €** pour la catégorie 50cc.

Les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat pourront s'inscrire dès l'ouverture des épreuves. Les droits d'inscriptions (transpondeur inclus) pour les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat sont fixés à :

- ▶ **65 €** pour toutes les catégories, sauf,
- ▶ **45 €** pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc.

Les engagements seront clos quatre jours (J-4) avant la date de l'épreuve. Le paiement de l'engagement valide l'inscription du pilote.

Chaque club organisateur définira la façon de gérer l'entrée du pilote et de ses accompagnateurs.

Les documents utiles (règlement particulier, horaires, ...) seront accessibles sur le système internet de gestion des engagements.

## **2.4 Pilote souhaitant déclarer forfait**

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait auprès du **Secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est, au maximum 48 heures avant la course.**

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel etc...). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait un droit administratif sera retenu (**5 €**). Aucun remboursement ne sera effectué, passé le délai des **48 heures avant l'épreuve.**

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou week-end. Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

## **3 SPONSORING**

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements de la LMGE en matière de sponsoring.

Un autocollant fourni par la LMGE devra être apposé obligatoirement sur la plaque avant. Nous nous tenons à la disposition des pilotes qui souhaitent obtenir un format vectoriel pour inclure le logo LMGE directement sur leur kit-déco.

## **4 OFFICIELS**

### **4.1 Délégués**

Un délégué sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le délégué se fera remplacer par un membre désigné par la commission.

### **4.2 Jury**

En fonction du règlement fédéral. Le président du jury est obligatoirement titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide. Le délégué ou l'arbitre est de droit président du jury et doit être désigné par la commission.

# RÈGLEMENT 2023 TROPHEES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

## 5 RÈGLEMENT PARTICULIER

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

## 6 CONTRÔLE TECHNIQUE

Application du Contrôle technique du Règlement Général des Championnats de France de Motocross, version 2023, sauf pour les points notifiés ci-dessous. Un Commissaire Technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par le Collège Technique de la LMGE, dans toutes les épreuves du Championnat.

- 6.1 Obligations de la Ligue et du Club
- 6.2 Horaires
- 6.3 Classes
- 6.4 Plaques numérotées (scotch interdit)
- 6.5 Contrôle du niveau sonore des machines
- 6.6 Tuyaux d'échappement
- 6.7 Carburant
- 6.8 Casque et équipements
- 6.9 Contrôles des machines et identification
  - 6.9.1 Identification des machines
  - 6.9.2 Poids minimum des machines de motocross
  - 6.9.3 Concurrent ne possédant qu'une machine
  - 6.9.4 Concurrent possédant deux machines
  - 6.9.5 Concurrent ayant ses deux machines rendues inutilisables
  - 6.9.6 Contrôle des machines
- 6.10 Mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche

La mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche n'est pas d'application dans le présent règlement. Toutefois, si besoin, le Délégué où le Commissaire Technique peuvent soumettre cette possibilité au Jury. Pour le détail de l'ensemble de ces points, veuillez-vous référer au règlement général MX FFM.

## 7 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### **ZONE MECANIQUE ET/OU PANNEAUTAGE :**

Une zone au bord de la piste, doit être prévue pour les interventions sur les motos et le panneautage par les accompagnateurs des pilotes. Ces actions peuvent se faire dans la même zone ou dans deux zones différentes.

Il est strictement interdit de panneauter en dehors de cette zone.

Pour des raisons de sécurité, cette zone doit être bien visible des pilotes et se trouver hors trajectoire. Elle doit comprendre une entrée et une sortie distinctes et doit être contrôlée à tout moment par un commissaire. Seuls les licenciés (minimum LAP), munis d'un bracelet spécifique peuvent entrer dans cette zone.

Cette zone est strictement interdite aux enfants de moins de 14 ans et aux animaux.

- ▶ **Obligation de passer au contrôle administratif, avant d'aller au contrôle technique, où vous sera remis un document tamponné pour accéder au contrôle technique**
- ▶ **Obligation de se présenter aux essais libres avec le document tamponné par l'administratif et le contrôle technique.**

# RÈGLEMENT 2023 TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

## 7.1 Procédure de mise en place dans le parc d'attente

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Sauf autres dispositions prévues dans les règles particulières, le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course ou du délégué.

## 7.2 Procédure de la mise en grille de départ

Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche. Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

## 7.3 Grille de départ

La grille à éléments individuels tombant du côté des pilotes et un dispositif anti-recul devant être placé à 3 mètres en arrière de la grille sont obligatoires pour tous les championnats de la LMGE. Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes. Les pilotes se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.

## 7.4 Procédure de départ

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le Directeur de Course ou son assistant. Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous. Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Avant et au moment du départ, seuls les pilotes pourront accéder derrière la grille et modifier leur place de départ sans utiliser d'outil. En cas de non-respect de ces prescriptions, une amende de 75 € sera infligée au pilote et retenue sur ses primes d'arrivée. Le responsable du parc d'attente devra faire respecter cette clause. La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50cm de la grille à partir du moment où le panneau « 15 secondes » sera présenté. Dès que toutes les motos seront sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant "5 secondes" et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" a été montré. Le Directeur de Course signalera aux Commissaires Sportifs, aux fins de sanctions, tout coureur qui partirait avant le signal; les sanctions prises pourront être d'ordre sportif (déclassement, pénalisation en tours ou temps) et d'ordre pécuniaire (amende).

## 7.5 Faux départ

Tout faux départ sera indiqué par un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible. Le changement de machine n'est pas autorisé.

## 7.6 Durée des essais et des manches

Catégories	Type de classement	Nb séries	Essais Libres + Chronos	Manches
Ligue 250cc/450cc	scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Ligue 125cc	scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Championnat 65cc + 85cc	scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
50cc	scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Trophée Vétérans-Féminines + Motos Anciennes	scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T
Trophée 250cc/ 450cc	scratch	1	5' + 10'	3 x 8' + 1T

# RÈGLEMENT 2023 **TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE**

**MOTOCROSS**  
+ moto ancienne + side + quad

Compte tenu que les pilotes ne marquent aucun point en super finale, l'organisation d'une super finale sera au bon vouloir du club.

Une Super Finale de 10 minutes + 1 tour sera proposée. Elle opposera les :

- ▶ **15 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Ligue 250/450cc »** sans distinction de catégorie
- ▶ **15 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Ligue 125cc »**
- ▶ **7 premiers pilotes du scratch des 3 manches « trophée 250/450cc »** sans distinction de catégorie
- ▶ **5 premiers pilotes du scratch des 3 manches « trophée vétérans »**
- ▶ **2 premiers pilotes du scratch des 3 manches « trophée féminines »**
- ▶ **Le premier pilote du scratch des 3 manches « trophée motos anciennes »**

L'arrêt de chaque manche sera prononcé lorsque le concurrent de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée après l'expiration du temps imparti (8 min + 1 Tour) pour la manche. Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant la première moitié du temps imparti, elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30mn après l'arrêt de la course. Le changement de moto est autorisé. Le choix devra être fait 10 mn avant le nouveau départ.

Si une course est arrêtée après que la moitié du temps imparti est écoulée, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant l'arrêt de la manche.

A l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois, et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulée, la course sera considérée comme nulle et non avenue.

## **7.7 Disqualification**

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation. Durant les courses, l'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation. L'intervention d'un manager en dehors de la zone de panneautage, pour quelque raison que ce soit, est interdite. La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves. Le non-respect de l'une de ces 4 règles entraînera la disqualification du pilote pour la manche. D'autre part, tout pilote qui aura volontairement "coupé" le parcours et gagné ainsi une ou plusieurs places sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé le dernier de ces essais.

## **7.8 Réclamation**

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue.

## **7.8 Annulation d'une épreuve**

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs. Les pilotes ne toucheront aucune prime si l'annulation intervient avant la 1ère manche sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

# RÈGLEMENT 2023 TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

## 8 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les points seront attribués pour chaque manche selon le barème ci-dessous. Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour.

Place	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°	15°	16°	17°	18°	19°	20°>45°
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

► **Particularité « 65cc/85cc »** : Chaque catégorie a son propre classement dans chaque manche et marque des points d'après le barème connu soit :

Place	Championnat 65 cc	Championnat Kids 85 cc	Championnat 85 cc Espoir
1 <sup>er</sup>	25 points	25 points	25 points
2 <sup>ème</sup>	22 points	22 points	22 points
3 <sup>ème</sup>	20 points	20 points	20 points
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

► **Particularité « Trophée Vétérans/féminines/motos anciennes »** : Chaque catégorie a son propre classement dans chaque manche et marque des points d'après le barème connu soit :

Place	Trophée Vétérans	Trophée Féminines	Trophée Motos Anciennes
1 <sup>er</sup>	25 points	25 points	25 points
2 <sup>ème</sup>	22 points	22 points	22 points
3 <sup>ème</sup>	20 points	20 points	20 points
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- **Ligue 250cc/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement
- **Ligue 125cc** : 1 coupe aux 3 premiers,
- **Championnat 65 - 85cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers 65cc.
- **50cc** : 1 coupe aux 3 premiers. Le club pourra récompenser à son libre choix l'intégralité des participants par une médaille ou une coupe.



# RÈGLEMENT 2023 TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

- ▶ **Trophée Vétérans-Féminines** : 1 coupe aux 3 premiers Vétérans, 1 coupe aux 3 premières Féminines
- ▶ **Motos Anciennes** : 1 coupe aux 3 premiers scratches
- ▶ **Trophée 250/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement
- ▶ **Championnat Quads** : 1 coupe aux 3 premiers
- ▶ **Super Finale** : 1 coupe aux 3 premiers scratches
- ▶ **1 coupe à la première féminine** dans chaque catégorie

Chaque épreuve sera dotée de 550 Euros partagés entre les catégories Championnat Open et 125-2T suivant le classement général de la journée et de 115 Euros répartis sur les 5 premiers de la Super Finale.

<b>BAREME 1 :</b> Ligue 250cc/450cc Ligue 125cc	Général journée / catégorie	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°
	Prix (€)	60	50	40	35	25	20	15	10	10	10
<b>BAREME 2 :</b> SUPER FINALE	Place	1°	2°	3°	4°	5°					
	Prix (€)	40	30	20	15	10					

## 9 CLASSEMENTS GÉNÉRAUX ET RÉCOMPENSES DE FIN DE SAISON

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison, selon les classements généraux établis dans chaque catégorie :

- ▶ **Ligue 250cc/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement
- ▶ **Ligue 125cc 2T** : 1 coupe aux 3 premiers,
- ▶ **Championnat 65 – 85cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers 65cc.
- ▶ **Kids 50cc** : 1 coupe aux 3 premiers. Le club pourra récompenser à son libre choix l'intégralité des participants par un médaille ou une coupe.
- ▶ **Trophée Vétérans-Féminines** : 1 coupe aux 3<sup>es</sup> Vétérans, 1 coupe aux 3<sup>es</sup> Féminines
- ▶ **Motos Anciennes** : 1 coupe aux 3 premiers scratches
- ▶ **Trophée 250/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement
- ▶ **Championnat Quads** : 1 coupe aux 3 premiers
- ▶ **Super Finale** : 1 coupe aux 3 premiers scratches
- ▶ **1 coupe à la première féminine** dans chaque catégorie.

En cas d'ex aequo au classement du Championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

# RÈGLEMENT 2023 TROPHÉES PRAIRIE CHAMPAGNE-ARDENNE

## 10 DISPOSITIONS DIVERSES

Tout comportement incorrect d'un pilote sera sanctionné. Aucune aide extérieure ne pourra être apportée aux pilotes durant les épreuves, y compris les aides par radio, talkie-walkie, portables etc... sous peine d'exclusion. Seuls les services de secours sont habilités à intervenir, en cas d'accident corporel. Durant les épreuves, les panneauteurs en possession d'une licence devront rester dans la zone qui leur aura été attribuée. Personne ne sera autorisé à panneauter en dehors de cette zone. Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, le non-respect de la zone panneautage entraînera la mise hors course du pilote en cas de récidive. Tout véhicule à moteur sera interdit dans l'enceinte de la manifestation. Tous les animaux devront être tenus en laisse, sous peine d'exclusion du pilote responsable. Le non-respect des drapeaux sera sanctionné. (Voir ART 24 du code Sportif).

## 11 APPLICATION DU RÈGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission de Motocross de la LMGE.

Toute contestation ou litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage. Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.



*Anne Premel*

Pour votre plus beau  
voyage immobilier !

06 28 42 00 14  
a.premel@groupe-c2i.com

f @ in

www.groupe-c2i.com



Communication & Design graphique

- Sites E-commerce / Vitrine • Référencement SEO / SEA • Community Management •
- Création graphique et Impressions •

www.alcaweb.com 03.68.389.889

15 Rue de la Gare, 67480 Roeschwoog

# CALENDRIER MOTOCROSS 2023

## CHAMPAGNE-ARDENNE

**MOTOCROSS**  
+ moto ancienne + side + quad

Date	DÉNOMINATION CLUB ORGANISATEUR (LIEU - Département)	50cc	65cc	85cc *	Ligue 125cc	Ligue 250cc/450cc	Trophée 250cc/450cc	Trophée Vétérans	Trophée Féminins	Motos Anciennes	Quad Cross	Side Car Cross	National
19/03	<b>COURSE SUR PRAIRIE CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> TEAM ENDURO PASSION (EPIZON - 52 - Haute-Marne)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
02/04	<b>COURSE SUR PRAIRIE CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> AMICALE MOTO CROSS SOMMAUTHE (BOUCONVILLE - 08 - Ardennes)	●		●	●	●	●	●	●	●	●		
10/04	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB CHAMPIGNOLAIS (CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE - 10 - Aube)		●	●	●	●	●				●		
01/05	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB HAUT MARNAIS (POULANGY - 52 - Haute-Marne)				●		●	●	●	●		●	
08/05	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB DU CERCLE DE LAMITIE (HERMONVILLE - 51 - Marne)			●	●	●							●
14/05	<b>CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 125cc</b> <b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE (MONTGUEUX - 10 - Aube)			GE			●						●
28/05	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB REVIGNY (REVIGNY SUR ORNAIN - 55 - Meuse)	●	●	●	●	●	●					●	
04/06	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB MANRE (MANRE - 08 - Ardennes)		●	●	●	GE	●	●	●	●			
11/06	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB DES BUTTES DE BEAUREGARD (TAILLETTE - 08 - Ardennes)	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
17/06	<b>MOTOCROSS - NOCTURNE CHAMPIONNAT RÉGIONAL (HORS CHAMPIONNAT : 125cc - 250cc - 450cc)</b> TEAM MENU MOTOCROSS (SAINTE-MENEHOULD - 51 - Marne)	●									●	●	

**GE** : La catégorie cochée avec la mention «GE» comptera pour le Championnat Grand Est et le Championnat de Zone dans lequel, il se déroule. / \* Dans les 85cc sont inclus, les Kids et les Espoirs.

# CALENDRIER MOTOCROSS 2023

## CHAMPAGNE-ARDENNE

Date	DÉNOMINATION CLUB ORGANISATEUR (LIEU - Département)	50cc	65cc	85cc*	Ligue 125cc	Ligue 250cc/450cc	Trophée 250cc/450cc	Trophée Vétérans	Trophée Féminins	Motos Anciennes	Quad Cross	Side Car Cross	National
25/06	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB DES 3 COMMUNES (LE CHÊNE - 10 - Aube)		●	●	●	●	●		GE	GE			
09/07	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> AMICALE MOTO CROSS SOMMAUTHE (SOMMAUTHE - 08 - Ardennes)	●	●	●	●	●	●					●	
06/08	<b>COURSE SUR PRAIRIE</b> <b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB CHARLEVILLE MEZIERES EN ARDENNES (AMBLY - 08 - Ardennes)	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
08/15	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB MAILLY LE CAMP (MAILLY LE CAMP - 10 - Aube)		●	●	●	●	●	●	●	●			
20/08	<b>COURSE SUR PRAIRIE</b> <b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> CHAUMONT ENDURO 52 (CHAUMONT - 52 - Haute-Marne)	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
27/08	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MX SAINT JUST SAUVAGE (SAINT JUST SAUVAGE - 51 - Marne)	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
10/09	<b>COURSE SUR PRAIRIE</b> <b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE (DROUPT SAINTE MARIE - 10 - Aube)	●	●	●	●	●	●		●	●			
24/09	<b>COURSE SUR PRAIRIE</b> <b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> MOTO CLUB DU PLATEAU DE ROCROI (ROCROI - 08 - Ardennes)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
01/10	<b>COURSE SUR PRAIRIE</b> <b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> RVA CHAVANGES (MARGERIE HANCOURT - 51 - Marne)	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
08/10	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL</b> TEAM MENOUCO MOTO CROSS (SAINTE-MENEHOULD - 51 - Marne)	●	●	●	●	●	●				●		

GE : La catégorie cochée avec la mention «GE» comptera pour le Championnat Grand Est et le Championnat de Zone dans lequel, il se déroule. / \* Dans les 85cc sont inclus, les Kids et les Espoirs.